

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

**1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie d'Uchaud.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/45490](http://www.fondation-patrimoine.org/45490)

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



**Contacts**      **Adressez vos chèques à :**



↳ **Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry  
**34000 MONTPELLIER**

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65  
E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



↳ **Mairie d'Uchaud**

144 avenue Robert de Joly  
BP 24  
**30620 UCHAUD**

Tél. : +33 4 66 71 11 75  
E-Mail : [marche-public@ville-uchaud.fr](mailto:marche-public@ville-uchaud.fr)

# SOUSCRIPTION

## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/45490](http://www.fondation-patrimoine.org/45490)



# CADRAN SOLAIRE UCHAUD

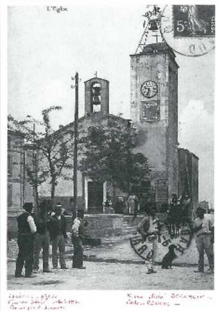


## Le cadran solaire d'Uchaud

Situé à proximité du littoral et de la Petite Camargue, entre Nîmes et Gallargues le Montueux, Uchaud tire son nom de la *via Domitia* qui traverse la ville et de la borne (ou station) *VIII ad octavum*. Elle présente encore une borne militaire datant d'Antonin le Pieux à inscription classée Monument Historique sur le tracé de la *via Domitia* à quelques centaines de mètres de l'église comportant le cadran, dans le centre ancien sur l'ancienne route allant à Bernis.



A l'orée du 19<sup>ème</sup> siècle le commerce du vin et des eaux de vie vient développer un faubourg encore aujourd'hui composé essentiellement de maisons vigneronnes qui alignent en file les grands portails viticoles typiques de ces maisons et de cette époque.



La revalorisation du centre ancien actuellement menée concoure à placer la commune dans les éléments majeurs parmi les témoignages patrimoniaux concernant l'œnotourisme et la période des constructions correspondants à la 3<sup>ème</sup> République.

Situé en haut de la tour d'escalier d'accès à l'horloge publique d'Uchaud, en plein cœur du centre ancien, ce cadran solaire fait partie du projet d'embellissement de la place de l'église. Cette église est elle-même située au pied de l'ancien chemin royal reliant Nîmes à Montpellier, non loin du relais de poste qui fonctionna de 1583 à 1872 encore identifiable dans le centre ancien ce qui explique l'implantation à cet endroit de ce type de cadran solaire. Il jalonnait les routes utilisées par la malle-poste et le transport routier en diligence qui nécessitaient une exactitude horaire que le soleil apportait contrairement aux horloges municipales du 19<sup>ème</sup> siècle peu fiables sur les heures qu'elles indiquaient. Doublé d'un cadran calendaire permettant de dater également la journée, ce cadran solaire du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle constitue donc à ce titre un patrimoine exceptionnel et unique dans la région qui devra valoir une inscription au répertoire national des cadrans solaires à Paris après restauration.



### Montant et nature des travaux

Le coût total des travaux labellissables de restauration à l'identique du cadran solaire est de :

**5 474,00 €H.T.**

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration du « Cadran solaire d'Uchaud » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  
 150 € autre montant  €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine – Cadran solaire d'Uchaud**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :  
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**Par courrier**

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Cadran solaire d'Uchaud ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

**Par internet**

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/45490](http://www.fondation-patrimoine.org/45490)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.